



Ville de Créteil

## DEMANDE POUR MINEUR : PASSEPORT (validité 5 ans) – CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) (validité 10 ans)

Dépôt des dossiers à l'hôtel de ville ou dans les relais mairie sur rendez-vous uniquement au **01 49 80 92 94** ou sur le site de la ville de Créteil rubrique « Prise de rendez-vous en ligne ». Vous avez la possibilité de remplir une pré-demande sur le site de l'ANTS (<http://passeport.ants.gouv.fr>) cela facilitera le traitement de votre dossier le jour du rendez-vous.

**La présence du mineur et d'un de ses parents est OBLIGATOIRE au dépôt du dossier, et à partir de 12 ans au retrait du titre (prise d'empreintes).**

### DOCUMENTS ORIGINAUX À FOURNIR + PHOTOCOPIES

#### PREMIERE DEMANDE

- 1 photo couleur (moins de 6 mois) non découpée qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité (aux normes biométriques : 35 X 45 mm)
- Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité **ou** un original de l'extrait de naissance avec filiation de moins de 3 mois.
- Parent français né à l'étranger :**
  - carte d'identité ou passeport
  - Certificat de Nationalité Française (CNF) **ou** CNF du mineur
- Titre d'identité du parent qui remplit la demande
- Justificatif de domicile de moins de 1 an : EDF, téléphone, impôts, quittance de loyer (sauf quittance manuscrite et carnet à souche)...
- Ajout d'un nom d'usage :**
  - autorisation du parent concerné
  - copie de son titre d'identité
- Si parents divorcés :**
  - un original du jugement définitif
  - photocopies de la première et dernière page et page concernant l'autorité parentale du jugement définitif
  - titre d'identité du parent présent au dépôt
- Si garde alternée :**
  - les 2 justificatifs de domicile des parents
- Si hébergement :**
  - justificatif de domicile de l'hébergeant
  - copie de son titre d'identité
  - attestation d'hébergement

#### RENOUVELLEMENT

- 1 photo couleur (moins de 6 mois) non découpée qui n'a pas été utilisée pour un autre document d'identité (aux normes biométriques : 35 X 45 mm)
- Ancienne carte d'identité ou ancien passeport.
- Si périmés depuis + de 5 ans :**
  - un original de l'extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois.
- Titre d'identité du parent qui remplit la demande
- Ajout d'un nom d'usage :**
  - autorisation du parent concerné
  - photocopie de son titre d'identité, même si le nom d'usage est déjà noté sur l'ancien titre
- Justificatif de domicile de moins de 1 an : EDF, téléphone, impôts, quittance de loyer (sauf quittance manuscrite et carnet à souche)...
- Si parents divorcés :**
  - un original du jugement définitif
  - photocopies de la première et dernière page et page concernant l'autorité parentale du jugement définitif
  - titre d'identité du parent présent au dépôt
- Si garde alternée :**
  - les 2 justificatifs de domicile des parents
- Si hébergement :**
  - justificatif de domicile de l'hébergeant
  - copie de son titre d'identité
  - attestation d'hébergement

**CARTE NATIONALE D'IDENTITE** gratuite sauf si perte ou vol : 25€ - Achat du timbre fiscal : bureau de tabac / En ligne sur <http://timbres.impôts.gouv.fr>

**PASSEPORT** : de 0 à 15 ans : 17 € - de 15 à 17 ans 42 € - Achat du timbre fiscal : bureau de tabac / En ligne sur <http://timbres.impôts.gouv.fr>

Formulaire de déclaration de perte à remplir sur place le jour du rendez-vous. - Déclaration de vol à déposer à l'hôtel de police.

La mairie agit sous l'autorité de la préfecture, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction du dossier. Les délais d'obtention peuvent être variables selon chaque situation et la période du dépôt de la demande. A réception d'une carte d'identité ou d'un passeport dans nos services et passé un délai de trois mois les titres non remis sont invalidés et détruits.